

PLAN DE PREVENTION

Covid -19

10/03/2020

INTRODUCTION

Ce plan de prévention a pour objectif de faire face à l'épidémie de Coronavirus qui sévit à travers le monde, en instaurant des mesures qui doivent permettre de protéger les collaborateurs Anetys tout en maintenant l'activité de l'entreprise.

QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS COVID-19 ?

Les coronavirus font partie d'une famille de virus susceptibles d'être à l'origine d'un large éventail de maladies. Chez l'Homme, ces maladies vont du rhume banal à une infection pulmonaire sévère, responsable d'une détresse respiratoire aiguë. Deux coronavirus ont entraîné des épidémies graves chez l'Homme : le SRAS responsable d'une épidémie mondiale entre novembre 2002 et juillet 2003 et le Mers-CoV identifié pour la première fois en 2012 au Moyen-Orient.

Début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (COVID-19) en lien avec des cas groupés de pneumopathies a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS.

Quels sont les symptômes du Coronavirus COVID-19 ?

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement dans les 14 jours (c'est le délai que nous supposons actuellement) suivant le retour d'une zone où circule le virus.

Comment se transmet le Coronavirus COVID-19 ?

Le ministère des solidarités et de la santé indique que ce coronavirus, à l'instar des autres coronavirus humains, peut se transmettre lors de **contacts étroits par l'inhalation de gouttelettes infectieuses** émises lors d'éternuements ou de toux par le patient ou après un contact avec des surfaces fraîchement contaminées par ces sécrétions. Les coronavirus survivent quelques heures dans le milieu extérieur, sur des surfaces inertes sèches. En milieu aqueux, le virus pourrait survivre plusieurs jours.

Pour plus de détails sur le Coronavirus COVID-19, vous pouvez consulter ce lien du Ministère des solidarités et de la santé et du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

PLAN DE PREVENTION

Compte tenu du contexte évolutif de l'épidémie et dans le souci de préserver la santé de chaque collaborateur Anetys sur son lieu de travail et lors de ses déplacements professionnels, nous mettons en place un ensemble de mesures de prévention que nous vous demandons de bien vouloir appliquer :

Respecter les mesures d'hygiène élémentaires tout au long de la journée (transports en commun, lieu de travail) :

- Se laver régulièrement les mains, avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydro-alcoolique
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Eviter de serrer la main ou de faire la bise à vos collègues et interlocuteurs externes (clients, fournisseurs etc.) ; les checks avec les coudes et les pieds sont tolérés 😊
- Maintenir au moins une distance d'un mètre entre vous et une personne qui tousse ou se mouche
- Se laver les mains avant de toucher ses yeux, son nez ou sa bouche, qui sont les principales voies d'entrée du virus dans l'organisme.

A compter de ce jour, s'agissant des déplacements professionnels :

- Les **réunions à distance** (par téléphone ou vidéoconférence) doivent être privilégiées. Pour les rendez-vous commerciaux clients, à chaque commercial d'évaluer la pertinence de rencontrer le client en physique, avec si besoin le conseil du manager.
- Les **déplacements professionnels à l'étranger sont interdits** et pourront être remplacés par des connexions à distance (par téléphone ou vidéoconférence) dans la mesure du possible.
- Sur le territoire français, les **événements professionnels (réunions, conférences, séminaires etc.)** doivent être **limités au strictement nécessaire, et validés (comme d'habitude 😊) par le management**. Pour ce faire, nous vous invitons à solliciter votre manager, qui pourra vous aider à prioriser vos événements professionnels à venir.
- Pour chaque corps de métier nous sommes en cours de nous organiser afin de faciliter le travail à distance (avec par exemple l'investissement dans des PC portable pour les fonctions sédentaires). Chaque manager reviendra vers ses équipes avec les bonnes consignes.
- Si vous avez voyagé dans une zone à risque, ou si vous avez l'intention de vous rendre à l'étranger à titre personnel, nous vous invitons à prendre connaissance des informations officielles et d'en faire part à votre manager : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

CONSIGNES EN CAS DE DOUTE

Si vous avez des doutes sur votre état de santé, merci de vous conformer aux recommandations éditées par le ministère des solidarités et de la santé :

- surveiller sa température 2 fois par jour
- surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficulté à respirer etc.)
- porter un masque chirurgical lorsque nous sommes en face d'une autre personne ou que nous devons sortir
- se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées etc.) et éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergements pour personnes âgées etc.)
- éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinémas etc.)

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule activement le virus :

- contacter rapidement le SAMU Centre 15 en signalant vos symptômes et votre voyage
- éviter tout contact avec votre entourage et porter un masque
- ne pas se rendre directement chez le médecin ni aux urgences de l'hôpital

FOCUS SUR LES FONCTIONS ITINERANTES

Le métier d'Anetys consiste pour grande partie à délivrer des prestations sur sites clients. Afin de protéger les collaborateurs concernés, nous mettons en place les mesures suivantes :

Communication à nos clients pour favoriser le travail à distance

Nous demandons à tous nos commerciaux et delivery managers en contact commercial direct avec nos clients de bien vouloir demander à nos clients de favoriser le travail à distance, dans la mesure du possible. Cela est vrai aussi pour les prestations en cours, qu'elles soient de courte ou longue durée. Le management se tient à votre disposition pour toute aide ou doute sur les façons de communiquer.

Par ailleurs pour aller dans ce sens, **merci à chaque commercial(e) ou assistant(e) commercial(e) de faire figurer en fin de devis la clause suivante :**

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES PRESTATIONS DE SERVICES

Cher client, dans un objectif de prévention lié au contexte actuel induit par le coronavirus, nous vous saurions gré de bien vouloir étudier le fait de favoriser la possibilité de réaliser notre prestation (tout ou partie) en travail à distance (dans la mesure du possible bien entendu). En cas de travail sur votre site, merci de faire savoir à nos intervenants (cela peut-être par le biais de votre contact commercial) toutes les mesures de prudence qui doivent être appliquée en vos locaux, en complément des recommandations déjà faites aux collaborateurs Anetys.

Nous vous remercions pour votre attention, votre bienveillance et pour votre compréhension.

DIVERS

Merci de noter que dorénavant et durant la "crise de Corona", Anetys prend en charge la consommation de gel hydroalcoolique dont la consommation est liée à vos déplacements. Nous recommandons donc à chacun de toujours avoir un flacon sur lui, à passer en NDF.

ET POUR FINIR

Nous espérons que ce plan vous aidera au quotidien dans la gestion de cette crise mondiale inédite. Réjouissons-nous sur le fait que notre entreprise est sur les bons métiers pour affronter cette crise, et que nous sommes soudés pour la traverser.

Merci à tous pour votre engagement, et encore une fois merci de ne pas hésiter à faire appel au management en cas de questions ou de besoin d'aide.

Nous avons déjà tous hâte d'en sortir pour pouvoir de nouveau nous retrouver sans compter et sans avoir à nous poser de questions.